

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION D'ENQUÊTE SUR
L'OCTROI ET LA GESTION DES
CONTRATS PUBLICS DANS
L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

FRANÇOIS PAULHUS, TÉMOIN

REPRÉSENTATIONS

À LA COMMISSION :
Madame la Présidente,
Monsieur le Commissaire,

Nous avons pris connaissance du témoignage de M. Marc-André Gélinas en rapport avec des allégations de collusion survenue à Gatineau entre 2003 et 2009. Monsieur Paulhus a toutefois quitté Gatineau en août 2004. Nous produisons donc différentes pièces au soutien de la Déclaration solennelle de M. Paulhus avec certains commentaires quant à leur pertinence.

Nous vous soulignons que M. Gélinas lui-même n'a pu affirmer que le partage des contrats était en force en 2003. De plus, même durant l'existence d'un stratagème évolué, M. Gélinas nous dit qu'il n'a jamais pensé voler la Ville avec le «barème», sinon cela aurait voulu dire que tout le monde volait la Ville depuis 1989.

Nous vous soumettons qu'en l'absence de faits précis avec dates, paroles, lieux et référence à des contrats précis, il n'y aurait pas lieu d'inférer ou de tirer de conclusion à l'effet que notre client M. Paulhus aurait participé à un système collusionnaire en 2003-2004.

QUÉBEC, le 14 mai 2015


LAVOIE & PARENT, AVOCATS
Par : Me Réjean Lavoie